

Commission « Formation, emploi et éducation »
Rapporteuses : Isabelle CONAN-ROUSSEAU et Gaëlle URVOAS

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« Construire un service public breton de l’emploi, de la formation et de
l’insertion : Convention territoriale d’exercice concerté des compétences
« emploi, insertion et formation » entre : la Région Bretagne - les
Départements des Côtes d’Armor, du Finistère, de l’Ille-et-Vilaine et du
Morbihan – Brest Métropole et Rennes Métropole »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la continuité de la démarche engagée par le Contrat d’action publique pour la Bretagne, la Région Bretagne, les Départements des Côtes d’Armor, d’Ille-et-Vilaine, du Morbihan et du Finistère, ainsi que Rennes Métropole et Brest Métropole s’engagent à intervenir de manière concertée et coordonnée dans les domaines de compétences de l’insertion, de la formation et de l’emploi. Ce faisant, ces collectivités s’inscrivent dans un objectif de mutualisation, de différenciation et de simplification de l’action publique en faveur des usagers.

En parallèle, la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté se décline dans des conventions conclues avec les Départements et prévoit l’émergence d’un Service public de l’insertion. Les collectivités bretonnes proposent un modèle plus large intégrant l’ensemble de l’offre de services en matière de formation professionnelle et d’accompagnement vers l’emploi.

Le « Service public pour l’insertion, la formation et l’emploi en Bretagne » (SPIFEB) repose sur les trois niveaux de collectivité (région, départements, métropoles) et a vocation à dessiner, en liaison avec l’Etat, en coordination avec les EPCI et en lien avec des acteurs tels que Pôle emploi, les Missions locales, Cap emploi, un service « sans rupture » à l’attention des personnes les plus fragiles, définies ici comme les allocataires du revenu de solidarité active (RSA) et les jeunes sans qualification.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souligne la cohérence de la convention territoriale d’exercice concerté des compétences « emploi, insertion et formation » entre la Région, les quatre Départements et les deux Métropoles de Brest et Rennes, avec les objectifs du Pacte régional d’investissement dans les compétences (PRIC).

Il souligne également l’intérêt des objectifs visés par la convention au travers des trois chantiers:

- chantier n° 1 : Repérage et orientation des publics,
- chantier n° 2 : Amélioration des accompagnements proposés,
- chantier n° 3 : Vers une gouvernance simplifiée et plus performante.

Le CESER approuve également la volonté du Conseil régional d’une coordination globale de l’action sur les politiques d’emploi - insertion et formation, dans un objectif de différenciation et de simplification de l’action publique en lien avec les autres partenaires concernés. Au premier rang des partenaires figure l’Etat. Ce dernier a fait de cette coordination, en effet, l’une des priorités de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté mais il ne la décline pas, actuellement, avec la Région.

Cette action devra se faire en lien notamment avec le Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2017-2021 dont de nombreux chantiers concernent cette politique comme précisé dans l'annexe 1.

Le CESER souhaiterait que dans la définition des publics visés (allocataires du RSA et jeunes sans qualification) soient ajoutées les personnes en situation d'illettrisme et/ou d'illectronisme conformément au chantier 5 du CPRDFOP.

Il s'étonne que le dispositif CléA ne soit pas cité parmi les dispositifs à mobiliser en particulier par rapport à ces publics comme cela est notamment préconisé dans le rapport de la Mission de lutte contre l'illettrisme paru en octobre 2019 qui comprend une recommandation n°2 : « *Faire de l'évaluation préalable CléA l'outil de référence gratuit pour tous à utiliser par tous les accueillants de personnes en insertion, en recherche d'emploi ou en activité* ».

De plus, si le partage et la mutualisation des données entre les services peut permettre en effet un meilleur suivi et accompagnement des personnes, il est important néanmoins que cela se fasse en lien avec la charte de déontologie construite dans le cadre du SPRO-EP (service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle).

La désignation d'un référent unique pour les personnes les plus fragiles, dans la construction de leurs parcours est aussi un élément indispensable pour l'amélioration du suivi de ces parcours.

Le CESER note cependant un manque de lisibilité quant à l'opérationnalité des actions. En effet, les acteurs impliqués ont aujourd'hui chacun leur propre fonctionnement, leurs propres financements et leur propre gouvernance. Le CESER souhaiterait disposer de plus de données concernant la mise en œuvre concrète.

Il souhaite, par ailleurs, que le rapport annuel sur les actions menées dans le cadre de la présente convention qui sera débattu en Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) puisse aussi faire l'objet d'un débat au CREFOP ainsi qu'en session du Conseil régional et soit donc présenté pour avis au CESER.

Concernant l'état des lieux des actions conduites par les collectivités en amont de cette convention, faisant l'objet de l'annexe 1 qui lui est communiquée, le CESER constate un déficit d'informations ou de réalisations. L'annexe fait en effet référence principalement à des actions dans des zones d'emploi bénéficiant du Fonds Social Européen (Plans locaux pour l'insertion et l'emploi - PLIE) et aucune action en faveur des publics fragilisés n'est mentionnée pour les départements des Côtes d'Armor, du Morbihan, de l'Ille-et-Vilaine ou pour Brest Métropole. Le CESER s'interroge, de ce fait, sur les disparités qui pourraient exister sur le territoire de la Bretagne, d'un bassin d'emploi à l'autre, quant à la répartition des moyens emploi-formation-insertion envers les publics les plus fragiles.

Compte-tenu de ces observations, le CESER souhaite pouvoir suivre :

- les modalités de mise en œuvre de la convention et son corollaire d'indicateurs, dans un souci d'équité et d'équilibre,
- la mobilisation des acteurs autour des trois chantiers sur l'ensemble du territoire breton.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Construire un service public breton de l'emploi, de la formation et de l'insertion

Nombre de votants : 90

Ont voté pour l'avis du CESER : 90

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Virginie TEXIER (APEL), Laetitia BOUVIER (JA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Mireille MASSOT (UNAASS), Michel LE DIREACH (Par accord CPAM-CAF-MSA), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), David ALIS (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Tanneguy PIALOUX (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Annie GUILLERME

Fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CIDFF)

En complément de l'avis des rapporteurs du CESER de Bretagne,

Nous nous interrogeons sur les possibles modes de coopération entre les acteurs du premier cercle du service public breton de l'emploi, de la formation et de l'insertion avec d'autres acteurs bretons qui contribuent à l'information et l'accompagnement des personnes en situation de précarité en faveur de leur insertion par la formation et/ou l'emploi, comme les réseaux associatifs et de l'économie sociale et solidaire, telles les entreprises d'insertion dont les chantiers d'insertion et les acteurs du SPRO du deuxième cercle.

Merci pour votre attention,



Intervention de Ronan LE GUEN

Fédération des entreprises d'insertion Bretagne

Par accord avec le Chantier école Bretagne, le Collectif des associations intermédiaires 29, la Fédération des associations intermédiaires 22 et l'Union départementale des associations intermédiaires 56

Pour le collectif de fédérations d'Insertion par l'Activité Economique :

Le chômage a atteint ces derniers mois son niveau le plus bas depuis dix ans à 8,2%. Mais l'augmentation concomitante du chômage de longue durée est réelle : 47% des chômeurs le sont depuis 12 mois ou plus et l'ancienneté moyenne des chômeurs, est passée de 400 jours en 2018 à plus de 600 jours. Au moins 2 millions de personnes sont aujourd'hui éloignées d'une activité professionnelle.

Le Service Public de l'Insertion – qui fait l'objet d'une concertation lancée par l'État en septembre 2019 - est posé comme l'un des piliers de la rénovation de notre modèle social en permettant une adaptation des politiques sociales au service des plus vulnérables. Il a pour objectif de remettre le travail au centre d'un accompagnement adapté aux besoins de chacun.

Nous soulignons l'intérêt à la fois d'une démarche collective régionale engagée par 7 collectivités bretonnes, et des objectifs poursuivis de « différenciation et simplification de l'action publique ».

Nous nous interrogeons, par contre, sur l'absence apparente des entreprises et entreprises sociales inclusives dans la préfiguration d'un modèle qui porterait également les compétences dans « les domaines de l'emploi et politiques d'insertion par l'activité économique. »

La Cour des comptes dans son dernier rapport voit dans l'insertion par l'activité économique une « politique à conforter ». La raison d'être de l'insertion par l'activité économique est de concilier l'économique, le social et le territorial. Face aux fractures persistantes de la société, elle en constitue sans doute la réponse la plus pertinente.

Parmi les actions concrètes formalisées dans la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en octobre 2018, sur le volet Service Public de l'Insertion, est inscrite la création de 100 000 postes en plus dans les Structures d'Insertion par l'Activité Economique à horizon 2022. En complémentarité avec le volet « attractivité économique » engagé depuis 2017 autour notamment de la réforme du marché du travail, de la fiscalité et de la formation, l'insertion par l'activité économique incarne pour le Conseil de l'Inclusion dans l'Emploi l'une des composantes principales du « volet inclusion » de l'action gouvernementale.

En Bretagne, ce sont 162 structures d'insertion par l'activité économique qui, nous le rappelons ici, ne sont pas des dispositifs, mais des acteurs engagés sur les territoires depuis plus de 30 ans. Ainsi, les structures de l'insertion par l'activité économique ont accompagné en 2018 plus de 7 500 personnes et près de 60% des personnes qui sont sorties des structures, ont intégré un emploi dans les milieux économiques classiques ou une formation. Et nous pouvons faire bien plus si on nous en donne les moyens !

Nous nous interrogeons donc sur la façon dont les 7 collectivités engagées dans cette démarche souhaitent intégrer la politique d'Insertion par l'Activité Economique IAE et prendre en compte le rôle qui lui est assigné dans le Plan de lutte contre la pauvreté.

Et plus largement, nous souhaiterions connaître les partenariats envisagés avec les entreprises et entreprises sociales inclusives dans la construction et la mise en œuvre du Service Public pour l'Insertion la Formation et l'Emploi en Bretagne. Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Edwige KERBORIOU Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des Chambres d'agriculture de Bretagne.

Nous partageons l'intérêt et les objectifs de la mise en œuvre d'un service public Breton de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

Nous attirons toutefois votre attention sur la nécessité d'associer au-delà des acteurs généralistes, les acteurs économiques et organisations professionnelles des métiers en tension, et notamment le secteur agricole caractérisé par des entreprises de type TPE moins visibles du fait de leur éparpillement et de leur diversité sur les territoires.

Nous sommes favorables à la création d'un réseau d'entreprises accueillantes, mais il faudra conforter l'insertion professionnelle des publics visés par ce service public en favorisant l'innovation et l'expérimentation de dispositifs de sécurisation de l'emploi en fin de parcours.

Quelle sera la place des acteurs économiques dans la gouvernance de ce dispositif ?

Je vous remercie de votre attention.